Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 039-213903065-20250919-2025_09_19_1096-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
13	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
15/09/2025		
DATE D'AFFICHAGE		
23/09/2025		

Séance du 19 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire
Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Benoît CRETET, Rémi COUTELIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESI.
Excusées : Brigitte BRETIN qui donne pouvoir à Laurence CAMBRAY, Christelle DRAPIER qui donne pouvoir à Michel FISCHER.
Secrétaire de séance : Aline FONTIMPE

OBJET DE LA DELIBERATION :
Abattage-élagage RD 117
Demande de subvention

LE MAIRE :

RAPPELLE : que la commune doit faire procéder à l'élagage et l'abattage des arbres jugés dangereux qui bordent les routes départementales sur les terrains qui lui appartiennent.

INDIQUE : que le Département a listé les parcelles contenant ces arbres et demande à la commune de procéder à leur abattage.

EXPLIQUE : qu'il a contacté diverses entreprises pour obtenir les devis qu'il soumet au Conseil pour décision ce soir.

RAPPELLE : que le Département subventionne ces travaux à hauteur de 25 % au-delà de 5000 euros et propose de solliciter cette aide au titre des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE

- De faire procéder aux travaux par l'entreprise TELLA Environnement de Gigny pour un montant de douze mille cinq cent seize euros (12516 € HT) soit quinze mille dix-neuf euros vingt (15019.20 €) TTC.
- Sollicite une subvention du département dans le cadre du dispositif des amendes de police de 25% à partir de 5000 € HT soit trois mille cent vingt-neuf euros (3129 €), reste à charge pour la commune de neuf mille trois cent quatre-vingt-sept euros (9387 €) HT soit onze mille deux cent soixante-quatre euros quarante (11264.40 €) TTC qui seront imputés au compte 61521.
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et à faire la demande de subvention au Conseil départemental.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 039-213903065-20250919-2025_09_19_1097-DE

DEPARTEMENT
DU JURA
ARRONDISSEMENT
LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
13	15	15
DATE DE LA CONVOCATION		
15/09/2025		
DATE D'AFFICHAGE		
23/09/2025		

Séance du 19 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire
Présents : Michel FISCHER, Véronique PAILLARD, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Benoît CRETET, Rémi COUTELIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESI.
Excusées : Brigitte BRETIN qui donne pouvoir à Laurence CAMBRAY, Christelle DRAPIER qui donne pouvoir à Michel FISCHER.
Secrétaire de séance : Aline FONTIMPE.

OBJET DE LA DELIBERATION :
Location de terrain communal

LE MAIRE :

EXPOSE : que M. BUCHIN Patrick, locataire de la parcelle communale située « sur le tartre » section D n° 142 a mis fin à son bail le 30 juin 2025

PROPOSE : * De relouer ce terrain à M. FOURTIER Julien, demandeur.

- D'établir un bail de 9 ans à compter du 1er septembre 2025 avec un loyer fixé à 147.09 € (cent quarante-sept euros neuf centimes) qui sera révisé conformément à la loi selon l'indice en vigueur au jour de l'échéance

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE

- Prend acte de la dénonciation du bail par M. BUCHIN Patrick
- Accepte de relouer la parcelle D 142 à M. FOURTIER Julien aux conditions proposées par le Maire
- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et notamment le bail à intervenir.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le 23/09/2025
ID : 039-213903065-20250919-2025_09_19_1098-DE

39 306	MACORNAY - Budget Communal	
Code INSEE	Commune	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 13
Nombre de suffrages exprimés 15

VOTES : Contre Pour 15

Date de convocation : 15/09/2025

L'an deux mille vingt cinq, le 19/09, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel FISCHER, Maire.

Objet : SIDEC AFFAIRE 24 36039 Intégration

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21538 : Autres réseaux		22 256.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		**22 256.00 €**
R 13258 : Subv. non transf. Autres groupements		11 128.00 €
R 238 : Avances commandes immo corporelles		11 128.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		**22 256.00 €**

Signataires :

Certifié exécutoire par Michel FISCHER, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Macornay, le 19/09/2025.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE de MACORNAY (Jura)